

Image not found or type unknown



Revenu de solidarité active et allocation de retour à l'emploi

Par **laurarose**, le **02/06/2010** à **11:09**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si l'aide de retour à l'emploi (A.R.E.) compte pour calculer le revenu de solidarité active (R.S.A.) trimestriellement ?

D'autre part je souhaiterais savoir si en cas de radiation du pôle emploi cela enlève systématiquement le r.s.a ? (sachant que le conjoint est toujours inscrit au pôle emploi)

je vous remercie de votre aide et bonne journée à tous;

Par **aliren27**, le **04/06/2010** à **07:15**

bonjour,

Si vous percevez l'ARE vous ne pouvez prétendre au RSA !!!
qui perçois L'ARE et qui le RSA
Aline

Par **laurarose**, le **04/06/2010** à **09:54**

bonjour,
donc mon compagnon perçoit l'a.r.e et j'ai fais la demande de r.s.a avec lui. cette demande n'a
pourtant pas été refuser par la c.a.f, là je ne comprends plus, si je ne peux percevoir le r.s.a
pourquoi me l'octroyer? pourtant la c.a.f est au courant que mon compagnon perçoit l'a.r.e.
là j'avoue ne plus comprendre.
merci de m'aider car là je suis perdue
bonne journée.

Par **laurarose**, le **08/06/2010** à **18:59**

bonsoir,
Apparemment personne ne peut m'aider?